

Benjamin Constant

(1767-1830)

De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes

1819



Présentation de l'ouvrage

Quoique né en Suisse, Benjamin Constant est souvent considéré comme l'un des plus grands philosophes libéraux français. C'est, **sans conteste, le grand libéral de l'époque révolutionnaire et napoléonienne**. La France n'a jamais été très libérale mais les temps troublés durant lesquels Constant vécut furent particulièrement hostiles aux idées de liberté. Il assista d'abord, dans la première partie de sa vie, à la montée en puissance et au triomphe du jacobinisme pour subir, dans un second temps, le despotisme belliqueux du bonapartisme.

En 1818, il fut élu député et devint le chef de file de l'opposition libérale, les « Indépendants ». Ecrivain et philosophe, il contribua, par une **œuvre doctrinale gigantesque** à former les élites françaises aux idées libérales. C'est un libéral intégral, un libéral de la plus pure espèce qui contribua, chose assez rare, à faire avancer la doctrine libérale sous ses différentes composantes. Il est donc, simultanément, un théoricien du libéralisme politique et du libéralisme économique. Grande figure du **pacifisme**, orateur très écouté de la Chambre des députés et **farouche défenseur du régime parlementaire**, il contribua, par son travail tant intellectuel que politique, à **fonder l'Etat libéral en France**.

Le célèbre discours sur la *Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* est l'un des textes canoniques de la tradition libérale.

Synthèse de l'Ouvrage

Liberté des Anciens versus Liberté des Modernes

Benjamin Constant se propose de **comparer deux genres de liberté** qu'on n'a jamais pris le temps de distinguer, en tout cas pas suffisamment. Cette distinction est importante pour deux raisons. Premièrement, parce que **la confusion entre les deux a causé beaucoup de maux** durant la révolution française. Deuxièmement, parce que le précieux régime représentatif qui est sorti de cette Révolution, était presque entièrement inconnu des nations libres de l'Antiquité et qu'il serait bon et utile de se demander pourquoi.

On affirme parfois que les peuples anciens connaissaient déjà, de manière embryonnaire, le gouvernement représentatif au sens où on l'entend aujourd'hui. C'est une erreur. Le gouvernement de Lacédémone était une aristocratie monacale. Le roi voyait certes sa puissance limitée par les éphores,³⁶³ mais ces derniers n'étaient pas directement nommés par le peuple ; ils étaient originellement institués par le roi. Ils n'étaient que cinq et leurs prérogatives dans l'administration du gouvernement, loin d'être une barrière contre la tyrannie, étaient elles-mêmes tyranniques. Le régime des Gaulois, à la fois théocratique et guerrier, laissait le peuple sans garanties. Les tribuns romains, organes de la plèbe, exerçaient, il est vrai, une mission représentative mais les plébéiens étaient soumis par l'oligarchie à un statut quasiment esclavagiste.

Le système actuel est spécifique aux Modernes. Les Anciens étaient incapables d'établir un système pareil et ne pouvaient en apprécier ni la nécessité ni les avantages. Qu'est-ce qu'aujourd'hui, un Anglais, un Français, un Américain entendent par le mot « liberté » ? Constant définit la **liberté des Modernes** de la manière suivante :

« **C'est pour chacun le droit de n'être soumis qu'aux lois**, de ne pouvoir être ni arrêté, ni détenu, ni mis à mort, ni maltraité d'aucune manière, par l'effet de la volonté arbitraire d'un ou de plusieurs individus. **C'est pour chacun le droit de dire son opinion, de choisir son industrie et de l'exercer, de disposer de sa propriété**, d'en abuser même ; **d'aller, de venir sans en obtenir la permission**, et sans rendre compte de ses motifs ou de ses démarches. C'est, pour chacun, le **droit de se réunir** à d'autres individus, soit pour conférer sur ses intérêts, soit pour professer le **culte** que lui et ses associés préfèrent, soit simplement pour remplir ses jours ou ses heures d'une manière plus conforme à ses inclinations, à ses fantaisies. Enfin, c'est le **droit, pour chacun, d'influer sur l'administration du Gouvernement**, soit par la nomination de tous ou de certains fonctionnaires, soit par des représentations, des pétitions, des demandes, que l'autorité est plus ou moins obligée de prendre en considération ».³⁶⁴

En quoi consistait, à titre comparatif, la **liberté des Anciens** ?

363 Les éphores formaient un directoire de cinq magistrats annuels à Sparte qui assumait les fonctions de gouvernement. Cette institution a perduré, avec des interruptions, du VI^{ème} siècle avant Jésus-Christ jusqu'au II^{ème} siècle après Jésus Christ.

364 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in **Écrits politiques**, Gallimard, 1997, p.593

« Celle-ci consistait à **exercer collectivement, mais directement, plusieurs parties de la souveraineté toute entière, à délibérer, sur la place publique, de la guerre et de la paix, à conclure avec les étrangers des traités d'alliance, à voter les lois, à prononcer les jugements, à examiner les comptes, les actes, la gestion des magistrats, à les faire comparaître devant tout le peuple, à les mettre en accusation, à les condamner ou à les absoudre;** mais en même temps que c'était là ce que les anciens nommaient liberté, ils admettaient comme compatible avec cette liberté collective **l'assujettissement complet de l'individu à l'autorité de l'ensemble.** Vous ne trouvez chez eux presque aucune des jouissances que nous venons de voir faisant partie de la liberté chez les modernes. **Toutes les actions privées sont soumises à une surveillance sévère. Rien n'est accordé à l'indépendance individuelle,** ni sous le rapport des opinions, ni sous celui de l'industrie, ni surtout sous le rapport de la religion. **La faculté de choisir son culte,** faculté que nous regardons comme l'un de nos droits les plus précieux, **aurait paru aux anciens un crime et un sacrilège.** Dans les choses qui nous semblent les plus utiles, l'autorité du corps social s'interpose et gêne la volonté des individus; Terpandre ne peut chez les Spartiates ajouter une corde à sa lyre sans que les épheores ne s'offensent. **Dans les relations les plus domestiques, l'autorité intervient encore.** Le jeune Lacédémonien ne peut visiter librement sa nouvelle épouse. A Rome, les censeurs portent un oeil scrutateur dans l'intérieur des familles. Les lois règlent les moeurs, et comme les moeurs tiennent à tout, il n'y a rien que les lois ne règlent.

Ainsi chez les anciens, l'individu, souverain presque habituellement dans les affaires publiques, est esclave dans tous les rapports privés. »³⁶⁵

Le citoyen de l'Antiquité est considéré comme une « portion du corps collectif ». Il peut, en tant que tel, observer, juger, condamner, destituer de leurs biens, bannir, exiler et frapper de mort les autres citoyens et peut, à son tour, être observé, jugé, condamné, destitué de ses biens, banni, exilé et frappé de mort par les autres citoyens. Chez les Modernes, par contre, le citoyen est indépendant dans sa vie privée mais n'est souverain qu'en apparence. On pourrait objecter que, parmi tous les anciens Etats, la cité d'Athènes ne réduisait pas ses citoyens à un degré d'asservissement aussi total. Constant y reviendra par la suite. Il est à remarquer que, partout ailleurs, la juridiction sociale était illimitée. Les Anciens ignoraient jusqu'à la notion même de « droits individuels ». L'individu était, pour ainsi dire, perdu dans la nation.

Le commerce a remplacé la guerre

Quelle est la source de cette différence essentielle ? **Premièrement, les républiques de l'Antiquité étaient enfermées dans d'étroites limites.** Les plus peuplées n'avaient pas l'étendue des plus petits Etats modernes. **L'esprit de ces petites républiques était**

365 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in *Ecrits politiques*, Gallimard, 1997, p.594

belliqueux. Elles se menaçaient et se combattaient sans cesse. Ne pas conquérir, c'était s'exposer à être conquis. Comme la guerre était l'occupation habituelle de ces **Etats**, ces derniers **étaient tous esclavagistes** : les professions industrielles et mécaniques étaient assurées par des esclaves. Le monde moderne offre un spectacle opposé. Les Etats sont incomparablement plus vastes et plus peuplés. Contrairement aux peuples de l'Antiquité qui étaient comme autant de familles isolées, les hommes de l'époque moderne, quoique appartenant à des nations distinctes, forment, grâce aux progrès des Lumières, un tout homogène dans sa nature. La tendance uniforme du monde moderne tend vers la paix.

Deuxièmement, le commerce a désormais remplacé la guerre. La guerre est antérieure au commerce car ces deux activités ont une finalité commune : obtenir ce que l'on désire. Le commerce est une tentative d'obtenir de gré à gré ce qu'on n'espère plus conquérir par la violence. Un homme qui, à tout moment, serait plus fort que tous les autres n'aurait jamais l'idée de commercer avec ceux-ci : il les dépouillerait. L'expérience lui montre que l'emploi de la force l'expose à certaines résistances et, parfois, à des échecs. Le commerce est un moyen plus doux.

« La guerre est l'impulsion, le commerce est le calcul. Mais par là même, il doit venir une époque où le commerce remplace la guerre. Nous sommes arrivés à cette époque ». ³⁶⁶

Il y avait, certes, des peuples commerçants chez les anciens. Mais c'étaient les exceptions qui confirment la règle. L'ignorance de la boussole rendait la navigation en haute mer très malaisée et contraignait les commerçants au cabotage, c'est-à-dire à la navigation le long des côtes. A Athènes, l'intérêt maritime était de 60% alors que l'intérêt ordinaire n'était que de 12%. **Par ailleurs, les mœurs, les habitudes, la manière de commercer des peuples de l'Antiquité étaient imprégnées de la mentalité belliqueuse de l'époque.** Le commerce était un « accident heureux ». ³⁶⁷

Actuellement, le commerce est l'état ordinaire, le but unique et la vie véritable des nations. Elles aspirent au **repos, au confort, à l'aisance** et ont recours, pour ce faire, à l'industrie. **Pour les Anciens, la guerre pouvait être source de profits** (des esclaves, des tributs, des terres partagées). **Pour les Modernes, elle est toujours une charge** : elle coûte aux deux parties infailliblement plus qu'elle ne rapporte. Enfin, le commerce, la religion et le progrès intellectuel et moral ont conduit à l'abolition de l'esclavage en Europe.

Quels sont les résultats de ces différences ?

Premièrement, l'importance politique du citoyen est inversement proportionnelle à l'étendue du pays. Un citoyen romain était une puissance. L'influence personnelle d'un Anglais ou d'un Américain est imperceptible.

366 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in **Ecrits politiques**, Gallimard, 1997, p.597

367 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in **Ecrits politiques**, Gallimard, 1997, p.598

Deuxièmement, l'abolition de l'esclavage a rendu la démocratie directe impraticable. Sans esclaves, 20.000 Athéniens n'auraient jamais eu le loisir de débattre chaque jour sur la place publique.

Troisièmement, le commerce ne laisse pas, comme la guerre, beaucoup de temps disponible dans la vie d'un homme. L'exercice quotidien et perpétuel des droits politiques de l'Antiquité est incompatible avec les entreprises, les travaux, les spéculations et les jouissances du monde moderne.

Quatrièmement, le commerce inspire à l'homme un « vif amour pour l'indépendance individuelle ».³⁶⁸ Le commerce subvient à ses besoins. Quand le gouvernement intervient dans le commerce, il le fait toujours mal.

Constant revient maintenant à **Athènes**. Certes, **cette cité-Etat était plus « libre »** (au sens moderne du terme) **que ses consoeurs antiques car il s'agissait d'une cité commerçante.** Les Athéniens étaient plus pacifiques, traitaient leurs femmes avec plus d'humanité et les étrangers avec plus de respect. Ils aimaient l'indépendance individuelle. Les Spartiates accouraient quand un magistrat les appelait. Un Athénien eût été au désespoir qu'on le crût dépendant d'un magistrat. Mais la liberté qu'Athènes consacrait était néanmoins une liberté au sens que les Anciens donnaient à ce mot.

En effet, Athènes restait une cité esclavagiste enserrée dans un territoire aux limites étroites. Le peuple exerçant les droits politiques de manière collective et la pratique de l'**ostracisme**, arbitraire légal d'une révoltante iniquité aux yeux des Modernes, était monnaie courante.

On a dit que l'influence politique du citoyen de l'Antiquité, participant activement et constamment au pouvoir collectif, était supérieure à celle des Modernes qui, perdus dans la multitude, n'aperçoivent presque jamais l'influence qu'ils exercent. **Il n'est guère étonnant que les Anciens consentaient beaucoup de sacrifices à la chose publique alors que, soucieux de leur indépendance individuelle, les citoyens modernes ne sont pas disposés à sacrifier cette dernière aux droits politiques.** Les Anciens sacrifiaient moins pour obtenir plus alors qu'en faisant le même sacrifice, les Modernes donneraient plus pour obtenir moins.

« Le but des anciens était le partage du pouvoir social entre tous les citoyens d'une même patrie : c'était là ce qu'ils nommaient liberté. Le but des modernes est la sécurité dans les jouissances privées ; et ils nomment liberté les garanties accordées par les institutions à ces jouissances ».³⁶⁹

368 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in *Ecrits politiques*, Gallimard, 1997, p.600

369 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in *Ecrits politiques*, Gallimard, 1997, p.603

La dangereuse nostalgie de la Grèce à l'époque révolutionnaire

Impossible, quand on parle de l'Antiquité, de ne pas éprouver de la nostalgie pour cette époque riche en grands hommes et en glorieuses actions. Le problème, c'est que, **faute d'avoir perçu la différence entre ces deux libertés, des hommes bien intentionnés ont causé des maux infinis durant la Révolution française.** Le but de ces réformateurs était noble et généreux au regard du gouvernement arbitraire qui précéda la Révolution et qui rapetissait l'espèce humaine. Ce n'est pas flétrir la mémoire de ces guides que de pointer ces erreurs.

Ces hommes se sont inspirés de deux philosophes. Le premier, c'est Jean-Jacques Rousseau. En dépit de tous ses mérites, il n'a pas mesuré la différence radicale, exposée ici, entre ces deux conceptions de la liberté. Dès lors, **c'est la volonté de transposer au monde moderne ce modèle de souveraineté collective qui a poussé Jean-Jacques Rousseau, que Constant admire par ailleurs, à proposer une théorie justifiant la tyrannie.** Cette tragique erreur, on la retrouve d'ailleurs, de manière plus prononcée, dans les écrits de l'abbé de Mably³⁷⁰ pour qui, d'une certaine façon, la souveraineté de la Nation implique l'assujettissement des citoyens et pour qui l'individu devrait être esclave pour que le peuple soit libre.

L'abbé de Mably, et beaucoup d'autres avec lui, détestait la liberté individuelle comme on déteste un ennemi personnel. Il exprime souvent, dans ses ouvrages, le regret que la loi ne puisse atteindre que les actions alors qu'il aimerait qu'elle atteigne également les pensées et les impressions passagères. Il admirait les peuples antiques qui privaient leurs citoyens de toute liberté. Comme, par exemple, les Egyptiens dont la législation réglait, en ses moindres détails, toutes les heures de la journée auxquelles correspondait chaque fois un devoir. Il adorait Sparte et méprisait Athènes.

Montesquieu, plus observateur et plus rassis, n'est pas tombé tout à fait dans la même erreur. Il a relevé la distinction existant entre ces deux types de liberté, mais n'en a pas découvert la source. Il l'a expliquée par la différence existant entre la république et la monarchie alors que cette différence est celle qui existe entre l'esprit des Anciens et celui des Modernes. Dans les républiques, prétend Montesquieu, les gens ne reconnaissent d'autres forces que celles de la vertu. Dans les monarchies, ils ne s'intéressent qu'aux manufactures, au commerce, aux finances et à la richesse. En réalité, dit Constant, les citoyens actuels, qu'ils vivent dans une république ou dans une monarchie, désirent profiter des jouissances de la vie. Nul ne peut, en l'état actuel de la société, ne pas les désirer.

Les révolutionnaires, échauffés par une victoire récente et imbus des opinions antiques, furent **tout heureux de trouver en Rousseau et en Mably deux autorités désintéressées qui déclamaient contre les richesses et même contre la propriété.** Mably, en particulier, par son intolérance et sa haine de la liberté, les inspira de manière telle qu'ils crurent que tout devait céder devant la volonté collective et que toutes les limitations aux libertés individuelles seraient compensées par une participation au pouvoir social.

370 Gabriel Bonnot de Mably (1709-1785), philosophe français

Ce qui en a résulté - Constant vise apparemment ici l'expérience napoléonienne - fut désastreux. Même si la nostalgie pour les institutions antiques n'est pas éteinte, les passions se sont aujourd'hui calmées. L'expérience a fini par démontrer que l'arbitraire des hommes était pire encore que les plus mauvaises des lois. **En réalité, affirme Constant, l'indépendance individuelle est le premier besoin des Modernes. Dès lors, il ne faut jamais leur en demander le sacrifice pour établir la liberté politique.**

En 1802, on glissa dans un projet de loi sur les tribunaux spéciaux la mise en place de l'antique institution de l'ostracisme grec. On prétendit, en vue de l'adopter, que c'était un mal nécessaire que les peuples antiques avaient consenti en vue de conserver leur liberté. L'article a heureusement été retiré. Cet usage antique est absurde dans le monde qui est le nôtre. L'ostracisme antique reposait sur l'idée que la société exerce une pleine autorité sur ses membres. Actuellement, les citoyens ont des droits individuels que la société doit respecter.

« Nul n'a le droit d'arracher le citoyen à sa patrie, le propriétaire à ses biens, le négociant à son commerce, l'époux à son épouse, le père à ses enfants, l'écrivain à ses méditations studieuses, le vieillard à ses habitudes. Tout exil politique est un attentat politique ».³⁷¹

Récemment, dit Constant, un journal suggérait, dans le même esprit, de faire revivre la censure romaine de manière à écarter des élections les candidats dangereux. Comme l'ostracisme, la censure romaine suppose un pouvoir discrétionnaire. Dans la République romaine, les citoyens vivaient dans une pauvreté et une simplicité extrême. Ils n'exerçaient aucune profession qui les détournait de l'attention qu'ils portaient à l'Etat. Les censeurs ne pouvaient abuser de leurs droits et se montrer exagérément arbitraires puisqu'ils étaient surveillés. Par la suite, la société se complexifia et se raffina et la censure dégénéra même à Rome. Ce n'est pas la censure qui a créé les bonnes mœurs. C'est la simplicité des mœurs qui constituait la puissance et l'efficacité de la censure. Une telle institution serait à la fois intolérable et arbitraire dans notre société, affirme Constant, car les mœurs sont devenues diversifiées, complexes, ondoyantes et pleines de nuances. L'opinion seule peut les juger. Pas le gouvernement.

Cette nostalgie des temps anciens existe également dans le domaine de l'éducation. On voudrait transplanter les conceptions anciennes à l'époque actuelle et permettre au gouvernement de s'emparer des générations naissantes pour les façonner comme il convient. Constant affirme que nous sommes des Modernes et non des Perses soumis à un despote, des Egyptiens subjugués à des prêtres, des Gaulois qu'on peut sacrifier à des druides. Les Modernes veulent jouir de leurs droits et développer leurs facultés comme bon leur semble sans nuire à autrui.

La liberté individuelle est la véritable liberté moderne. Elle est garantie par la liberté politique qui est, par conséquent, indispensable. Mais sacrifier la première à la seconde est le plus sûr moyen de perdre les deux. **Constant ne veut pas renoncer à la liberté**

371 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in *Ecrits politiques*, Gallimard, 1997, p.610

politique, mais réclame la liberté civile avec d'autres formes de libertés politiques. Les citoyens conservent toujours leurs « droits éternels »³⁷² à adopter des lois, à délibérer sur leurs intérêts mais le gouvernement a de nouveaux devoirs. Il doit témoigner plus de respect pour les habitudes, les affections et l'indépendance des individus.

Le commerce est le frein le plus puissant contre le pouvoir

Le despotisme qui convenait aux Anciens ne convient plus aux Modernes. L'homme dispose désormais de plus de moyens pour défendre sa liberté individuelle. La diversification du commerce rend l'action du pouvoir sur ce dernier plus vexatoire qu'autrefois. Pourquoi ? Parce qu'en raison de la diversification du commerce, le pouvoir a élaboré toute une série de réglementations pour l'atteindre. **Néanmoins, le commerce permet aussi de lutter plus facilement qu'auparavant contre l'arbitraire du pouvoir.** Pourquoi ? Parce qu'il confère à la propriété une qualité nouvelle : la circulation. **Sans circulation, la propriété n'est qu'un usufruit.** En effet, le pouvoir peut, en ce cas, en supprimer la jouissance. Par contre, la circulation fait obstacle à l'action du pouvoir. Mieux : en créant le crédit, **le commerce a rendu l'autorité dépendante. Car l'argent peut se cacher ou s'enfuir et, en ce cas, toutes les opérations de l'Etat sont suspendues.**

Auparavant, les gouvernements étaient plus forts que les particuliers. Désormais, les particuliers sont plus forts que le gouvernement. Tel est le message adressé aux gouvernants :

« (...) **le pouvoir menace, la richesse récompense** : on échappe au pouvoir en le trompant; **pour obtenir les faveurs de la richesse, il faut la servir** : celle-ci doit l'emporter ».³⁷³

Dès lors, les **individus sont devenus plus mobiles**. Ils peuvent partir et emporter avec eux au loin leurs richesses (et toutes leurs jouissances) car **le commerce a rapproché les nations en homogénéisant les mœurs et les habitudes**. Même si les gouvernants s'opposent, les peuples sont devenus compatriotes.

Les mandataires politiques sont les « intendants » des riches nations

Pour assurer cette nouvelle liberté, il faut une nouvelle organisation. Auparavant, plus l'homme consacrait de temps à l'exercice des libertés politiques, plus il se pensait libre. Désormais, plus l'exercice de ces droits politiques laisse du temps aux intérêts privés, plus la liberté sera précieuse. **On a nécessairement besoin d'un système représentatif.** Ce dernier permet aux individus de se décharger sur quelques personnes de ce qu'ils ne peuvent ou ne veulent faire eux-mêmes. Les individus pauvres se chargent eux-mêmes

372 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in **Ecrits politiques**, Gallimard, 1997, p.613

373 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in **Ecrits politiques**, Gallimard, 1997, p.615

de tous les soins concernant leurs affaires. Les hommes riches prennent des intendants. Les nations modernes sont autrement plus prospères que les nations antiques : **les mandataires politiques sont, en quelque sorte, comparables à ces « intendants » à qui l'on confie la gestion d'un domaine.** Mais, comme le savent les personnes aisées, il faut exercer sur ces représentants une surveillance active et constante. Ce qui implique, à intervalles réguliers, le droit de les révoquer si nécessaire et d'en choisir d'autres.

Le danger de la liberté moderne, c'est que, tout occupé par la jouissance et soucieux de l'indépendance privée, **l'homme vienne à relâcher sa surveillance** et renonce trop facilement à une participation citoyenne à l'exercice du pouvoir. Vient alors le célèbre passage suivant :

« Les dépositaires de l'autorité ne manquent pas de nous y exhorter. Ils sont si disposés à nous épargner toute espèce de peine, excepté celle d'obéir et de payer ! Ils nous diront : 'Quel est au fond le but de vos efforts, le motif de vos travaux, l'objet de toutes vos espérances? N'est-ce pas le bonheur ? Eh bien, ce bonheur, laissez-nous faire, et nous vous le donnerons'. Non, Messieurs, ne laissons pas faire; quelque touchant que soit un intérêt si tendre, prions l'autorité de rester dans ses limites; qu'elle se borne à être juste. Nous nous chargerons d'être heureux ».³⁷⁴

Le bonheur est-il le but unique de l'espèce humaine ?

Renoncer à la liberté politique, c'est renoncer aux garanties qui assurent la jouissance de nos biens. Constant pose alors la question de **savoir si le bonheur est le but unique de l'espèce humaine. Non. Ce n'est pas le cas. Ce serait là une destination bien peu relevée.** L'homme ne peut se réduire et se résigner à « **s'abrutir et être heureux** ». ³⁷⁵ Ce vers quoi l'homme tend, ce que lui dicte constamment sa « noble inquiétude », c'est le **perfectionnement** de son destin et, pour cela, il a nécessairement besoin de sa liberté politique.

Il ne faut renoncer à aucune espèce de ces deux libertés mais apprendre à les combiner l'une avec l'autre. Les institutions doivent élever le plus grand nombre de citoyens à la plus haute dignité morale. Cela nécessite que l'autorité assure efficacement l'éducation morale des citoyens de façon à les rendre indépendants et à les encourager à participer activement de manière citoyenne à l'exercice du pouvoir.

374 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in **Ecrits politiques**, Gallimard, 1997, pp.616-617

375 B. Constant, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1849, in **Ecrits politiques**, Gallimard, 1997, p.617